

COVID-19 – ESPAGNE-PORTUGAL Conséquences sur le secteur Agriculture – Alimentation – Pêche

Veille du 7 mai 2020

Résumé :

Signe du **déconfinement**, le trafic routier reprend. Les entreprises préparent le retour des salariés et des clients, grâce à des opérations de désinfection.

Les achats alimentaires des ménages espagnols se stabilisent. Le **frais** a toujours la cote. En raison de la fermeture de l'hôtellerie-restauration, les **spiritueux** subissent un effondrement que la légère hausse (+2%) des ventes en grande distribution est très loin de compenser.

Les partenariats entre **grande distribution** alimentaire et services de **livraison à domicile** se multiplient. Certains distributeurs et industriels proposent des contrats aux **éleveurs en difficulté**.

Les **bouchers** tentent de se réinventer.

La campagne **fruits à noyaux** démarre avec des volumes en repli, mais une demande et des prix fermes. Conjoncture favorable pour la **pomme de terre nouvelle** espagnole.

Le cours du **porc** recule, sous l'effet de la baisse de demande interne faute d'activité touristique.

Les modalités d'application des **aides communautaires au stockage privé** ont été publiées.

Les **aides de l'Etat espagnol aux éleveurs ovins-caprins** se mettent en place, parfois complétées par des **aides régionales**.

Les éleveurs laitiers portugais demandent un dispositif de **réduction volontaire de la production**.

En Andalousie, le **transport des saisonniers agricoles en bus scolaires** est opérationnel.

Malgré le **ralentissement de la gestion forestière et de la transformation**, les chaînes portugaises d'approvisionnement et de logistique ont tenu bon.

L'**aide exceptionnelle de l'État portugais aux pêcheurs** se met en place.

ESPAGNE

Filières agricoles

• **Fruits et légumes**

Fruits à noyaux : demande et prix fermes pour le démarrage de la campagne. S'agissant d'une production peu dépendante de la restauration hors domicile, la demande est présente pour les variétés précoces, dont la récolte a débuté il y a quelques jours. Cette demande pourrait même être supérieure à l'offre à court terme, dans la mesure où la météo d'avril (grêles) a réduit d'environ 20% les volumes des variétés précoces de pêches-nectarines-abricots. Les prix de début de campagne se situent à des niveaux supérieurs à l'an passé, mais il faut toutefois prendre en compte la hausse des coûts de production.

Pommes de terre : conjoncture favorable pour les pommes de terre nouvelles espagnoles. L'augmentation des ventes de la grande distribution compense en effet la fermeture du canal Horeca. La forte demande dans les premières semaines de l'état d'alerte a par ailleurs contribué à vider les stocks de pommes de terre française de conservation. Il y a cinq ans, il était impensable que les supermarchés espagnols passent à la pomme de terre nouvelle avant juillet.

• **Porc**

Baisse de demande interne liée à l'absence de tourisme. Cette baisse se traduit par un léger recul des prix (-0,45€/kg vif, dans la moyenne des diminutions enregistrées dans les autres pays européens) et une hausse du poids moyen à l'abattage (supérieur à 90 kg).

- **Taureaux**

Tensions locales suite à l'annulation des festivités taurines. Le syndicat des jeunes agriculteurs de Valence (Asaja) accuse le Gouvernement régional (coalition *Compromís*, classée à gauche) de "sectarisme idéologique", synonyme d'opposition à la tauromachie, après l'annulation des festivités récentes et face à un soutien jugé trop limité aux éleveurs de cette filière. Toutefois, ailleurs en Espagne, quelques événements taurins sont maintenus, avec adaptations (ex : l'élevage *El Pilar* à Salamanque organisera ce weekend des célébrations taurines à huis clos, avec une diffusion sur Internet.

Nouvelles mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire

- **Mesures - PAC**

Publication des modalités concrètes d'application des aides communautaires au stockage. Des circulaires du Fond espagnol de garantie agricole (FEGA) ont été publiées pour préciser les conditions précises d'application des mesures communautaires (et la définition retenue des cas de « force majeure ») :

- Stockage privé pour le lait écrémé en poudre (Règlement 2020/598 et circulaire 8/2020) : 5,11 €/t de forfait + 0,13 €/t/jour, stockage entre 90 et 180 jours et 10 t minimum.
- Stockage privé pour le beurre (Règlement 2020/597 et circulaire 9/2020) : 9,83 €/t de forfait + 0,43 €/t/jour, stockage entre 90 et 180 jours et 10 t minimum.
- Stockage privé pour le fromage (Règlement 2020/591 et circulaire 10/2020) : 15,57 €/t de forfait + 0,40 €/t/jour, stockage entre 90 et 180 jours et 500 kg minimum (4 592 t maximum pour l'Espagne).

Pour ces produits, les demandes se font à partir du 7 mai, et jusqu'au 30 juin. Ils doivent déjà être stockés au moment de la demande, sans qu'il soit en revanche nécessaire de définir tout de suite le temps de stockage (le paiement étant déclenché une fois les produits retirés, au prorata du nombre de jours). Les demandes sont acceptées sous 8 jours (ouvrés) suivant leur dépôt, sauf indication contraire de la Commission européenne. Seuls le beurre et le lait en poudre feront l'objet de prélèvements d'échantillons de contrôle (les autres produits faisant simplement l'objet de contrôles administratifs).

- Stockage privé en viande bovine (Règlement 2020/596 et circulaire 6/2020) : 8 mois ou plus et 10 t minimum, stockage pour 90, 120 ou 150 jours, avec respectivement 1 008 €/t, 1 033 €/t et 1 058 €/t).
- Stockage privé en viande ovine et caprine (Règlement 2020/595 et circulaire 7/2020) : 12 mois maximum et 5 t minimum, stockage pour 90, 120 ou 150 jours, avec respectivement 866 €/t, 890 €/t et 915 €/t.

Pour ces produits les demandes se font à partir du 7 mai, et aucune date de fin n'est pour l'instant fixée. Le temps de stockage doit être défini dès le départ (90, 120 ou 150 jours). Les demandes sont acceptées sous 8 jours (ouvrés) suivant leur dépôt, sauf indication contraire de la Commission européenne. Le demandeur dispose ensuite de 28 jours à compter de l'acceptation pour stocker sa production (si ça n'est pas déjà fait).

Certains professionnels en demandent toutefois davantage :

- Mesures "insuffisantes" pour la Fédération espagnole des producteurs de fruits, légumes, fleurs et plantes ornementales (Fepex), qui déplore l'absence de possibilité de financement des hausses de coûts de production liées à la crise sanitaire avec les programmes de soutien aux OP de fruits et légumes.
- Nécessité d'ajouter un soutien financier direct en plus de l'autorégulation pour le marché de la pomme de terre, afin d'éviter toute distorsion de marché, selon certains syndicats (UAG-COAG).
- Oubli de la profession avicole, selon la Fédération nationale des producteurs, alors qu'elle évalue les pertes de la filière à près de 600 M€ pour 2020.

- **Mesures - hors PAC**

Lancement de l'aide directe nationale aux éleveurs ovins-caprins. Celle-ci vient s'ajouter aux aides PAC 2020, et sera versée en même temps que ces dernières (octobre 2020, avec les 85% d'avance). Y sont éligibles les exploitations ovines et caprines de production laitière et/ou de reproduction, comptant au moins 50 femelles reproductrices pour les ovins et 30 pour les caprins (les autorités compétentes localement peuvent toutefois abaisser ces seuils si le nombre et la taille des exploitations y sont inférieurs à la moyenne nationale d'au moins 2%). Les pertes de production entre le 14 mars et le 30 avril seront prises en compte, et le nombre de bêtes éligibles est fixé par coefficient, évitant ainsi la charge de preuve aux producteurs. Le seuil maximal est fixé à 100 bêtes, avec un maximum de 12 €/tête (forfait adaptable à la baisse par les communautés autonomes, en fonction des subventions à verser, dans la mesure où l'enveloppe nationale de 10 M€, issue du budget général de l'État, est fixe). Ces mêmes communautés autonomes sont toutefois libres de compléter cette aide sur leurs fonds propres, avec un plafond de 25 000 €/bénéficiaire sur 3 années fiscales (certaines, comme la Castille-et-León, s'y sont d'ailleurs déjà engagées).

Une mesure qui ne fait cependant pas l'unanimité :

- Montant insuffisant selon plusieurs organisations syndicales (le syndicat UAG estime qu'il faudrait une enveloppe d'au moins 50 M€, soit 5 fois plus).
- "Injustice" vis à vis des caprins pour l'antenne de Malaga du syndicat des jeunes agriculteurs (Asaja), qui déplore la différence de coefficient retenue entre ovins (0,4) et caprins (0,2), qui fait que ces derniers toucheront "moitié moins".
- "Injustice" géographique également, dans la mesure où certaines communautés autonomes pourront compléter (Castille-et-León notamment), contrairement à d'autres qui ont déjà indiqué qu'elles n'avaient pas de budget (l'Aragon par exemple).
- Besoin d'aides similaires pour la filière porcine (cochon de lait et porc ibérique).

La nouvelle version des réductions d'impôts sur le revenu des agriculteurs toujours contestée.

Malgré la publication d'une version corrigée par le ministère des Finances, les niveaux de rentabilité retenus, par culture et par zone géographique, pour l'imposition sur le revenu des agriculteurs sont toujours décriés (plus le niveau fixé bas, plus l'avantage fiscal est grand). Plusieurs antennes du syndicat des jeunes agriculteurs Asaja (Cadix, Alicante, Grenade ...), ainsi que l'Administration andalouse, ont notamment exprimé leur mécontentement.

Extension de garantie par l'État pour les prêts contractés suite à la sécheresse de 2019. Une ligne de crédit supplémentaire (4,561 M€) financée sur le budget général de l'État, vient d'être mise en place pour financer la totalité des frais de gestion nécessaires à l'extension de durée des crédits auprès de la SAECA (Société anonyme étatique de caution agricole), à hauteur de 40 000€ maximum par bénéficiaire.

Distribution

Point sur la consommation des ménages espagnols du 20 au 26 avril :

- Stabilisation des achats : l'augmentation de la consommation (+24,3 % par rapport à 2019) suit la tendance des semaines passées, avec une légère baisse par rapport à la semaine précédente (-2,8%).
- Maintien de la préférence pour les produits frais, avec des augmentations toujours supérieures à la moyenne tous aliments confondus (24,3%) : porc (+43,1% par rapport à 2019), viande ovine (+35,6%), poulet (+30,6%), fruits frais (+27,3%), légumes frais (+32,1%), entre autres.
- Poursuite du ralentissement de la consommation des produits "d'urgence", avec des augmentations inférieures à la moyenne : pâtes (+4% par rapport à 2019), riz (+13%), pain (+17%). Autre exemple : la consommation de farine, qui a baissé de 16% en une semaine (mais reste nettement supérieure à celle de 2019 : +140,5%).
- Poursuite de la tendance des achats en ligne (+ 181,2% par rapport à 2019 et +18,7% en une semaine).
- Confirmation du dynamisme des achats de boissons alcoolisées (+112% pour les spiritueux, + 50,8% pour le vin et +50% pour la bière par rapport à 2019), bien qu'elle ne compense pas la perte du canal hors domicile.
- Le choix de la proximité : les plus petites enseignes, tels que les magasins traditionnels (+35,4% par rapport à 2019) et les supermarchés (+26,6%), continuent d'être préférés aux hypermarchés (+8,5%).

Les ventes de spiritueux chutent de 70% en raison de la fermeture de l'hôtellerie-restauration.

L'association patronale du secteur, *Espirituosos España*, estime à 9 millions de litres la perte de ventes entre mars et avril. L'augmentation de +2% des ventes en grande distribution est donc très loin de compenser l'énorme perte de la RHD.

Certains distributeurs et industriels offrent de nouveaux débouchés aux éleveurs en difficulté :

- La chaîne *Eroski* et le syndicat des agriculteurs et éleveurs de Navarre (UAGN) ont signé un accord dans le but d'aider à la commercialisation de produits locaux qui ont perdu leurs canaux de vente habituels (restaurants, collectivités, etc.).
- Le fromager *Central Quesera Montesinos*, fournisseur de Mercadona (n°1 espagnol de la distribution alimentaire), coopère avec le syndicat des petits agriculteurs de Murcie (UPA) pour garantir le prix d'achat au producteur du lait de chèvre.

Les bouchers cherchent des débouchés. Malgré les baisses drastiques de chiffre d'affaires et le nécessaire recours au chômage partiel, plusieurs entreprises bouchères qui destinaient auparavant la majeure partie de leur production à la restauration ont décidé de se réinventer en partie (vente en ligne, vente à domicile), afin de dégager un minimum de trésorerie à court terme, et pourquoi pas de poursuivre cette diversification à plus long terme pour assurer la stabilité.

Multiplication des accords entre grande distribution alimentaire et services de livraison à domicile :

- *El Corte Inglés* renforce son offre avec la livraison à domicile de plats préparés par le biais de *Deliveroo*. Si le dispositif se limite pour l'instant à quelques grandes villes (Madrid, Barcelone, ...), il a vocation à être déployé plus largement.
- Accord entre *Ikea España* et *Just Eat* pour les livraisons alimentaires, jusqu'à la réouverture de leurs magasins physiques.

Mesures de gestion de la main d'œuvre

Incertitudes sur le retour des cueilleuses marocaines. La récolte des fraises touchant bientôt à sa fin, le syndicat des jeunes agriculteurs (Asaja) de Huelva (Andalousie) demande aux administrations espagnole et marocaine qu'elles se saisissent rapidement de la situation pour organiser le rapatriement de 7 000 travailleuses saisonnières marocaines, dans la mesure où les frontières entre les deux pays restent pour l'instant fermées. Leurs logements sur place sont pour l'instant garantis.

Transport aux champs par autobus : l'Andalousie continue le déploiement de ses lignes. Mobilisant les autocars scolaires (actuellement inutilisés), 11 lignes sur la vingtaine prévue ont déjà été mises en place.

La grande distribution appelle du renfort. La groupe valencien *Consum* publie 5 000 offres d'emploi pour renforcer ses rangs dans ses 450 supermarchés. Depuis le début du confinement, plus de 2 600 nouveaux contrats ont déjà été signés, auxquels s'ajoutent près de 2 200 extensions de volume horaire.

Secteur Forêt-bois

Réglementation variable en matière de brûlage de déchets verts : s'ils viennent d'être interdits en Murcie pendant toute la durée de l'état d'alerte, l'Andalousie levait quant à elle son interdiction (mise en place mi-mars) il y a quelques jours.

Division par 3 des feux de forêts au premier trimestre 2020. 10 282 ha de forêt espagnole ont brûlé entre janvier et mars 2020, contre plus de 30 259 l'an passé. 2019 était certes une année difficile, mais cette baisse demeure observable en considérant les chiffres des 10 dernières années (-44% en surface). Même baisse au niveau du nombre de départs de feu : 1 917 en 2020, contre 4 912 en 2019 et 2 912 sur les 10 dernières années. Le profil des incendies (accidentels ou non, et ampleur) est en revanche le même. Aucune causalité ne peut être établie avec le Covid-19, mais il n'est pas impossible que la réduction drastique d'activité ait eu une influence.

Pêche maritime et aquaculture

Le trafic portuaire décroît au premier trimestre en raison de la crise du Covid-19. Selon les données publiées le 7 mai par l'Autorité chargée de la gestion des 46 ports espagnols, le trafic de ces derniers a baissé de 4,7% sur le premier trimestre 2020, avec une chute de 17,8% de l'activité de pêche (33 770 tonnes débarquées) sur la période, mais cette chute est en partie liée à l'introduction d'un nouveau système de comptabilité du Port de Vigo (principal port espagnol en termes de marchandises) pour les produits de la pêche.

L'administration galicienne interpelle de nouveau le Gouvernement central sur la gestion des cas à bord. Elle souhaite que celui-ci produise un protocole clair de gestion des cas potentiels de Covid-19 à bord des navires opérant dans les eaux nationales, sa première sollicitation étant restée sans réponse.

La région de Galice autorise à nouveau la pêche fluviale. Alors que la saison aurait dû débuter normalement le 15 mars, la déclaration de l'état d'alerte avait empêché la pratique de cette activité pour les 40 000 licenciés de cette région. Finalement, le gouvernement galicien l'a réautorisée le 6 mai à condition que celle-ci soit exercée dans la municipalité de résidence de chaque pratiquant.

PORTUGAL

Nouvelles mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire

L'aide au stockage privé se met en place pour différents secteurs. Compte tenu de la situation et afin de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande, la Commission européenne a décidé d'octroyer des aides au stockage privé pour plusieurs secteurs. Au Portugal, le formulaire de demande d'aide concernant des produits comme le lait écrémé en poudre, le beurre, le fromage, les viandes bovine, ovine et caprine est désormais disponible sur le portail de l'Institut de Financement de l'Agriculture et Pêche.

Les éleveurs laitiers demandent un dispositif de réduction volontaire de la production. L'Association des producteurs de lait du Portugal (Aprolep) fait valoir, dans un communiqué, que les producteurs qui produisent moins dans la situation actuelle qu'à la même période l'an dernier recevraient ainsi une compensation par litre de lait non produit. Ce programme avait déjà été mis en œuvre avec succès en réponse à la crise laitière de 2016. Dans le contexte difficile actuel, l'association renouvelle l'appel aux consommateurs portugais à choisir les produits laitiers nationaux, ainsi que la solidarité et le partage des efforts de l'industrie et de la distribution, afin que la crise économique dans le secteur laitier ne soit pas seulement assumée par les producteurs.

Les mesures de soutien aux marchés locaux tiennent compte des dépenses effectuées. Le Gouvernement a modifié l'éligibilité des dépenses qui peuvent être prises en compte dans le cadre du soutien aux marchés locaux et aux circuits courts, en déterminant qu'elles peuvent être prises en compte après leur entrée en vigueur. Selon le décret signé par la ministre de l'Agriculture, Maria do Céu Albuquerque, ce changement résulte d'une décision de la Commission européenne qui introduit une plus grande flexibilité dans l'utilisation des fonds structurels et d'investissement européens. Cette disposition concerne un ensemble de mesures exceptionnelles et temporaires en réponse à la pandémie, pour favoriser les circuits courts et des marchés locaux, intégrées au Programme de développement rural (PDR) 2020. Le coût total éligible des opérations doit être égal ou supérieur à 500 € et inférieur ou égal à 50 000 €, dans le cas des circuits courts, et entre 5 000 € et 100 000 € pour les marchés locaux. Les actions en question comprennent, par exemple, les déplacements des producteurs vers les marchés locaux, les livraisons à des points spécifiques, ainsi que l'adaptation de leurs infrastructures.

Actions de solidarité - aide alimentaire

Certains agriculteurs victimes d'arnaque sur la plateforme « *Nourrissez ceux qui vous nourrissent* ». Le ministère de l'Agriculture avait lancé cette plateforme afin de permettre aux producteurs locaux de vendre leurs produits. Cependant, le ministère a alerté sur les risques de fraudes, après avoir constaté que certains producteurs enregistrés avaient été contactés par des personnes prétendant faire partie de l'équipe qui gère la plateforme, et leur avaient demandé des contributions monétaires pour son utilisation. Le ministère a indiqué qu'aucun coût n'était associé à l'inscription sur cette plateforme, totalement gratuite.

Le ministère de l'Agriculture, par le biais de l'Institut national de recherche agricole et vétérinaire (INIAV), et en collaboration avec le ministère de la Santé, a renforcé la capacité de réponse des laboratoires pour lutter contre la pandémie. Actuellement, la capacité installée dans les laboratoires de l'INIAV permettrait d'effectuer 400 à 500 tests par jour. La ministre de l'Agriculture, Maria do Céu Albuquerque, a déclaré que l'INIAV était en train d'acquérir plus d'équipement (robots d'extraction d'acide nucléique, par exemple) de manière à tripler sa capacité de réponse au mois de juin. De plus, l'INIAV validera les kits commerciaux destinés au diagnostic de Covid-19, qui seront ensuite introduits sur le marché portugais. Enfin, l'INIAV mettra également à disposition, dans ses installations, un séquenceur pour compléter les études de l'INSA (Institut national de la santé Dr Ricardo Jorge) sur le génome de la maladie.

Les demandes d'aide alimentaire se multiplient. Les institutions du secteur constatent une hausse marquée des demandes d'aide alimentaire et soulignent que de nouveaux profils sociaux apparaissent parmi les demandeurs, certains issus de la classe moyenne. Caritas et Santa Casa ont renforcé leur dispositif d'aide, et la Banque Alimentaire soutient déjà 14 000 familles de plus depuis le début de la pandémie au Portugal.

L'entreprise Lactogal fait don de 148 tonnes de lait et de yaourt aux institutions et aux hôpitaux, pour une valeur de plus de 221 000 €, à plusieurs institutions privées sociales et de solidarité afin de répondre à leurs besoins. Cette donation est destinée à 71 institutions, dont 12 hôpitaux, dont certains sont des références dans la lutte contre Covid-19.

Secteur Forêt-bois

Malgré le ralentissement de la gestion forestière et de la transformation, les chaînes d'approvisionnement et de logistique ont tenu bon. Le directeur de l'association de l'industrie du papier, M. Luís Veiga Martins, a déclaré que les activités de gestion forestière avaient été maintenues pendant cette période, avec quelques ajustements. Le directeur de Filcork (Association interprofessionnelle de la Filière du Liège), M. João Rui Ferreira, a admis un certain ralentissement des activités de gestion forestière, mais a assuré qu'au cours de ces deux mois, toutes les chaînes logistiques et d'approvisionnement avaient continué à fonctionner. S'agissant de l'industrie, l'impact des restrictions imposées pour empêcher la propagation de l'épidémie de Covid-19 a été plus ressenti dans certains secteurs, tels que les scieries, tandis que dans d'autres, la situation a permis d'accroître le chiffre d'affaires des entreprises. Dans les scieries, l'activité a été réduite en raison de l'arrêt des chantiers. Dans le domaine du déchetage de meubles, les entreprises ont vu leurs commandes diminuer (Ikea ayant fermé tous les magasins). Dans les domaines industriels tels que la résine, la crise sanitaire a cependant généré des opportunités : le prix de la térébenthine a augmenté, car elle est largement utilisée dans les produits de nettoyage. Dans l'industrie des palettes et emballages, la demande a augmenté en lien avec la hausse de la demande dans les grandes surfaces, en particulier au début de la crise. Dans le secteur du chêne-liège - particulièrement important pour la filière vitivinicole -, le directeur de Filcork a souligné l'importance, d'un point de vue industriel, de maintenir toutes les chaînes d'approvisionnement ouvertes, malgré la situation difficile du secteur viticole.

Pêche maritime et aquaculture

L'aide exceptionnelle à la pêche est conditionnée à une baisse d'au moins 40% des prix du poisson.

Selon le décret-loi publié, l'attribution des aides directes aux professionnels de la pêche, d'un montant total de 3 M€, dépend de « l'entrave à l'exercice du travail » qui peut résulter soit de la baisse du prix du poisson - si elle est égale ou supérieure à 40 % par rapport à la même période de l'une des deux années précédentes -, soit de la difficulté à recruter des équipages en raison des contraintes sanitaires résultant de la pandémie. L'exécutif portugais a souligné que ce régime ne pouvait pas être combiné avec d'autres soutiens financiers ayant le même objectif, des revenus de substitution ou des subventions à la formation. Le paiement couvre une période pouvant aller jusqu'à 60 jours par an. Le fonds est principalement financé par le produit des amendes infligées pour les violations du régime général de pêche et les droits de licence pour l'exercice de la pêche commerciale et de loisir.

Le gouvernement lève l'interdiction de la pêche le week-end. L'ordonnance publiée fixe la fin de la période d'interdiction hebdomadaire de l'activité qui a été décrétée par le ministère de la Mer le 6 avril. Pour mémoire, le Gouvernement avait justifié cette interdiction par la nécessité de réguler le marché, valorisant le secteur, compte tenu de la situation de baisse de prix du poisson.